

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX PROFILINE Stain Ex**Code du produit:**

02533000

UFI: 0DV4-G0N7-K00Q-17X0**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Détergents

Utilisations déconseillées

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr. 47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C9, aromatics

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 1)

Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: additifs avec mélange d'agents solvants

Composants dangereux:

Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-XXXX	Hydrocarbons, C9, aromatics Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	75-100%
CAS: 1569-01-3 EINECS: 216-372-4 Reg.nr.: 01-2119474443-37-xxxx	1-propoxypropan-2-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	5-<10%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aromatiques	≥30%
---------------------------	------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Mélange d'hydrocarbures :

Teneur en benzène : <0,1%

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:***Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.**Enlever les vêtements sales***Après inhalation:***Veiller à l'apport d'air frais.**En cas de malaise, recourir à un traitement médical.***Après contact avec la peau:***Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.**En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.***Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.**Si les troubles persistent, consulter un médecin.***Après ingestion:***Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Perte de connaissance**Etourdissement**Migraine**Vertiges**Fatigue**Toux**Dyspnée**Rougeurs, assèchement et crevassement de la peau***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.**Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***Mousse résistant à l'alcool**Dioxyde de carbone**Poudre d'extinction**Brouillard d'eau***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone (CO)**Dioxyde de carbone (CO₂)**Oxyde d'azote (NO_x)***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Porter un vêtement de protection totale.**Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.***Autres indications***Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Veiller à une aération suffisante.*

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 3)

Pour les non-secouristes

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Porter un vêtement personnel de protection.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Pour les secouristes

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
En cas de pulvérisation, porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou supérieur.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL		
Hydrocarbons, C9, aromatics		
Oral	DNEL	11 mg/kg bw/day (consumer) (long term - systemic effects)
Dermique	DNEL	25 mg/kg bw/day (worker) (long term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	32 mg/m ³ (consumer) (long term - systemic effects)
	DNEL	150 mg/m ³ (worker) (long term - systemic effects)
CAS: 1569-01-3 1-propoxypropan-2-ol		
Oral	DNEL	11 mg/kg/Tag (consumer) (chronic systemic effect)
Dermique	DNEL	36 mg/bw/day (consumer) (chronic systemic effect)
		82,5 mg/bw/day (worker) (chronic systemic effect)
Inhalatoire	DNEL	263 mg/m ³ (worker) (chronic systemic effect)
	DNEL	38 mg/m ³ (consumer) (chronic systemic effect)
PNEC		
CAS: 1569-01-3 1-propoxypropan-2-ol		
PNEC	4 mg/l (sewage plant)	
	0,1 mg/l (water (fresh water))	
	0,01 mg/l (water (sea water))	
PNEC	0,386 mg/kg dw (sediment (fresh water))	
	0,039 mg/kg dw (sediment (sea water))	
	0,018 mg/kg dw (soil)	

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas de pulvérisation, porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou supérieur.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[EN140]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

[EN 374]

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2023 Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Révision: 28.04.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 5)

Temps de pénétration du matériau des gantsValeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Protection du visage

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

De type solvanté

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

140-200 °C (Hydrocarbons, C9, aromatics)

Inflammabilité

Liquide et vapeurs très inflammables.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

0,7 Vol % (Hydrocarbons, C9, aromatics)

Supérieure:

7 Vol % (Hydrocarbons, C9, aromatics)

Point d'éclair

52 °C (DIN 51755)

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non applicable.

Viscosité:**Viscosité cinématique à 40 °C**<20,5 mm²/s**Solubilité****l'eau:**

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 25 °C:

<10 hPa (Hydrocarbons, C9, aromatics)

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**0,87-0,88 g/cm³**Densité de vapeur:**

Non déterminé.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:**

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**Température d'inflammation:**

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Changement d'état**Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger**physique****Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 6)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****Hydrocarbures, C9, aromatics**

Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)

CAS: 1569-01-3 1-propoxypropan-2-ol

Oral	LD50	2.490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.775 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Occasionne une légère irritation de la peau en cas d'exposition prolongée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer de légers troubles oculaires de courte durée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspirationViscosité: < 20,5mm²/s (40°C)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2023 Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Révision: 28.04.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 7)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:**Hydrocarbures, C9, aromatics**

LL50 / 96h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL50 / 48h	3,2 mg/l (Ceriodaphnia Dubia)
EL50 / 72h	2,6-2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 1569-01-3 1-propoxypropan-2-ol

LC50 / 96 h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
LC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna)
LC 50	3.400 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 / 16h	3.800 mg/l (bacteria)
EC50 / 96 h	1.466 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 1569-01-3 1-propoxypropan-2-ol**

Biodegradation | 91,5 % (OECD 301 A)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:**

Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2023 Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Révision: 28.04.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 8)

HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN3295

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN
IMDG, IATA

3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.
3

IMDG, IATA



Class
Label

3 Liquides inflammables.
3

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant:

Oui

>5l: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR/RID/ADN):

>5l: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

>5l: Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

FR

(suite page 10)

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 99,50 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE)

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(AwSV 18.04.2017)

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 99,50 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

D'après les données d'essais

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Danger par aspiration

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Date de la version précédente: 10.03.2022

Numéro de la version précédente: 1.00

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.06.2023 Numéro de version 1.01 (remplace la version 1.00)

Révision: 28.04.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Stain Ex

(suite de la page 10)

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**IOELV = indicative occupational exposure limit values**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR